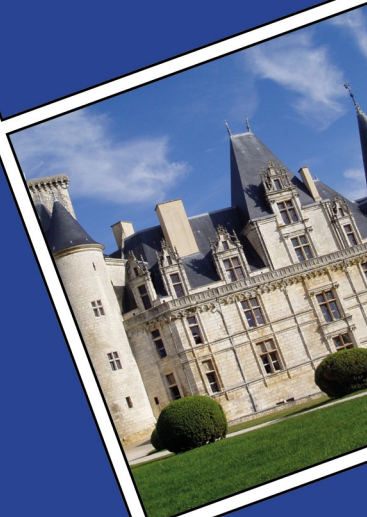


# DOSSIER DE PRESSE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE  
DE LA CHARENTE

**Signature du schéma  
départemental des services  
aux familles 2018 - 2022**

*Mercredi 10 avril 2019 à 15h45  
Salons de l'hôtel de la préfecture*



## SOMMAIRE

|  |   |
|--|---|
| Préambule.....   | 3 |
| Les engagements des partenaires.....                             | 4 |
| Les instances de suivi.....                                      | 5 |
| La Charente en chiffres.....                                     | 6 |
| Principales problématiques identifiées en 2018.....              | 7 |
| Les 10 orientations stratégiques pour les prochaines années..... | 8 |

### Contacts presse

Pierre GÉ

[pierre.ge@charente.gouv.fr](mailto:pierre.ge@charente.gouv.fr)

☎ 05.45.97.62.37 – ✉ 06.49.00.12.76

Préfecture de la Charente

Service départemental de la communication interministérielle  
7-9, rue de la préfecture – CS 92301 – 16023 Angoulême Cedex

[www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr)



Préfète de la Charente



@Prefet16

## ● PRÉAMBULE

Sous l'égide de l'État, animé par la CAF, le schéma départemental des services aux familles (SDSF) est signé par la préfète, la CAF, le département de la Charente, la MSA, le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la Justice, l'association des maires de la Charente, l'union départementale des associations familiales (UDAF) et la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de la Charente, avec la participation des 9 communautés de communes et d'agglomération.

Préfiguré dès 2014, avec 19 autres départements volontaires, le SDSF 2014 – 2017 a facilité une action coordonnée des acteurs sur le territoire. Il constitue aujourd'hui un espace de pilotage partenarial adapté à l'échelon départemental, pour établir conjointement un diagnostic relatif aux politiques publiques sur les champs de l'enfance et de la parentalité, et arrêter collectivement les mesures susceptibles de répondre au mieux aux enjeux spécifiques du territoire.



*Avec la participation de :*



## LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

### **2 ambitions majeures**

1. Répondre aux attentes des familles
2. Renforcer la coordination des institutions en réponse aux objectifs fixés par les pouvoirs publics (Europe, Etat, région)





### **3 engagements fondateurs**

1. Renforcer le partenariat, la coordination entre les acteurs des politiques envers les familles
2. Conforter l'approche territorialisée du pilotage du SDSF
3. Elaborer une politique partagée sur les domaines de la petite-enfance, de l'enfance, de la jeunesse et du soutien à la fonction parentale.

### **4 principes d'action**

1. La nécessité d'informer les familles et les partenaires de l'ensemble des services
2. Le besoin d'articuler ces orientations départementales avec les stratégies territoriales, déclinées notamment dans les conventions territoriales globales
3. La volonté de simplifier l'ensemble des services à destination des familles
4. Poursuivre les démarches innovantes et expérimentales qui sous-tendent l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre de ce schéma

## ● LES INSTANCES DE SUIVI

|  <b>Comité stratégique annuel</b><br>(Etat, CAF, DDCSPP, conseil départemental, éducation nationale, MSA, UDAF, association des maires) |   |                             |  |   |
|--|---|-----------------------------|--|---|
|  <b>Comité opérationnel (3 fois par an)</b>   |   |                             |  |   |
|  <b>Groupes missions</b><br>se réunissant en fonction des projets à mettre en œuvre   |   |                             |  |   |
| Thèmes   | Petite enfance  | Enfance                     | Parentalité  | Jeunesse  |
| Actions  | Accueils collectifs, individuels : MAM – réseau RAM – horaires atypiques – crèches AVIP – pré-scolarisation – illettrisme – observatoire – etc.   | ALSH – plan mercredi – etc. | Maison des parents – médiation familiale – espaces de rencontre – CLAS – REAAP – LAEP – être parent après la séparation – observatoire des familles – etc. | Promeneurs du net – information jeunesse – accompagnement des animateurs jeunesse |
|  |  <b>Actions transversales</b><br>Coordination départementale handicap<br>Actions en lien avec la parentalité |                             |  |   |
| Acteurs  | <b>Acteurs signataires du SDSF</b> impliqués dans la thématique et l'action à mettre en œuvre<br><b>Acteurs ressources</b> (EPCI, fédérations d'éducation populaire, etc.)                      |                             |  |   |

## ● LA CHARENTE EN CHIFFRES

Données INSEE et IMAJE (CAF/MSA) 2017

### Caractéristiques de la population

**353 853** habitants  
**34 381** couples avec enfants  
**13 638** familles monoparentales  
**88 042** enfants de 0 à 25 ans  
**61 020** allocataires

#### **53 % de la population habite sur un secteur rural.**

La Charente fait partie des 16 territoires les plus ruraux de France avec une dispersion de la population en milieu rural (3/4 du territoire) et une concentration (47 %) de la population en milieu urbain.

#### **39 % de couples avec enfant (34 381 couples)**

#### **5,4 % de familles monoparentales (13 638 monoparents)**

Forte progression depuis 2014 des familles monoparentales (données CAF 2017) : + 17 %

Niveau de précarité important pour ces familles : 45 % sont au chômage  
61 % des monoparents vivent avec des bas revenus.

#### **95 % des enfants de moins de 3 ans vivent dans une famille allocataire**

Nombre d'enfants de moins de 3 ans (Insee) : 10 290 enfants

Nombre d'enfants de moins de 3 ans allocataires (CAF/MSA) : 9 819 enfants

25 % de la population a moins de 25 ans soit 88 042 individus

#### **38,4 % de la population est concernée par les services aux familles proposés**

soit 136 061 personnes (88 042 enfants + 48 019 parents)

Le département se caractérise par une **précarisation des familles entre 2014 et 2017 et une baisse des naissances** (- 10,5 % depuis 2014)

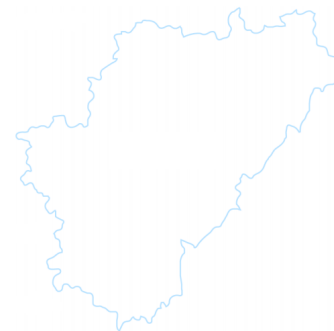
13,8 % d'actifs au chômage

35 % des couples avec enfant dont 1 parent est au chômage soit 21 618 couples










33 % des familles à bas revenu sont des familles avec enfants

**41 % de la population perçoit au moins une prestation légale** dont 19 % ont la totalité de leurs ressources composées de prestations légales contre 17 % au niveau national.

**42 % des allocataires vivent sous le seuil de pauvreté soit 1 052 € par mois et par personne** contre 41 % au niveau national.



## PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉES EN 2018

-  **Fort impact de la réforme des collectivités territoriales** sur les services petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité dans un contexte budgétaire contraint (restructuration des services)
-  **Département rural avec un potentiel fiscal faible**
-  **Baisse des naissances** depuis 2014, soit -10,5 %
-  **Fragilisation des familles au niveau économique**
-  **Tensions au niveau des personnels des structures « établissement d'accueil des jeunes enfants » (EAJE)**
-  **Fragilisation de l'offre d'accueil collectif public (prestation de service unique [PSU]) en EAJE et de l'accueil individuel** (ex : développement des structures « prestation d'accueil des jeunes enfants »[PAJE] qui répond aux besoins de certaines familles mais restent moins accessibles financièrement : baisse du nombre de nouvelles assistantes maternelles agréées)
-  **Nécessité de coordonner nos actions sur la jeunesse** (nouvelle thématique du SDSF) **et d'accompagner les professionnels dans leur fonction d'animateur**
-  **Difficultés d'inclure les parents dans les projets ainsi que les jeunes, besoins de renforcer le dialogue avec l'école**
-  **Besoin de mieux communiquer sur l'ensemble des dispositifs et actions existants** (sur l'offre de soutien aux parents notamment)

## ● LES 10 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LES PROCHAINES ANNÉES

### Objectif 1 – Maintien et amélioration de la complémentarité des offres d'accueil

- ◆ Optimiser la gestion des EAJE et favoriser la qualité de l'accueil du jeune enfant
- ◆ Pérenniser l'offre d'accueil collective existante et créer de nouvelles places notamment dans les territoires ou pour les publics prioritaires
- ◆ Favoriser la complémentarité des modes d'accueil
- ◆ Renforcer l'action des relais d'assistantes maternelles (RAM)
- ◆ Développer la nouvelle modalité d'exercice du métier d'assistant maternel en maison d'assistant(e)s maternel(le)s (MAM)
- ◆ Favoriser l'employabilité des assistantes maternelles

### Objectif 2 – Lutter contre l'échec et les inégalités scolaires et sociales

- ◆ Accompagner la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans
- ◆ Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants
- ◆ S'assurer de l'accès des enfants issus de familles pauvres ou défavorisées au secteur de la petite enfance

### Objectif 3 – Accompagner les familles confrontées à des situations fragilisant leur vie quotidienne

- ◆ Poursuivre le soutien à la coordination départementale Handicap (action transversale « petite enfance – enfance »)
- ◆ Réponse accompagnée pour tous
- ◆ Pérenniser et développer à l'échelle départementale l'offre d'accueil en « horaires atypiques »
- ◆ Déployer et accompagner :
  - les crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)
  - le site MaCigogne
  - le retour à l'emploi en fin du congé parental

### Objectif 4 – Structurer l'offre et personnaliser les parcours des 3 – 11 ans

- ◆ Soutenir et valoriser l'offre d'accueil éducatif en accueil de loisir sans hébergement (ALSH) pour tous les enfants



### **Objectif 5 – Renforcer une offre éducative globale pour les 11 – 16 ans**

- ◆ Structuration de la politique jeunesse départementale et coordination des partenaires sur le public adolescent
- ◆ Accompagnement des professionnels de l'animation « adolescents 11 – 16 ans » dans les collèges et lycées

### **Objectif 6 – Renforcer l'autonomie des 14 – 25 ans et prévenir les risques sociaux**

- ◆ Accompagner et outiller les professionnels « jeunes de 14 – 25 ans » dans les domaines suivants : citoyenneté, engagement et reconnaissance des jeunes
- ◆ Favoriser l'autonomie et le parcours des jeunes

### **Objectif 7 – Renforcer la visibilité, la structuration et la cohérence de notre politique de soutien à la parentalité**

- ◆ Animer et développer un lieu ressource départemental auprès des parents et des professionnels : Famili'Bulle – Déployer sur les territoires communautaires
- ◆ Favoriser la communication autour de l'observatoire départemental des familles
- ◆ Améliorer la vie quotidienne des familles monoparentales
- ◆ Renforcer la présence sur les réseaux sociaux

### **Objectif 8 – Accompagner la vie familiale à des moments clés : naissance, séparation parents/enfants, adolescence**

- ◆ Structurer et faire vivre le réseau parentalité – Accentuer notre soutien aux trois moments clés : l'arrivée de l'enfant, la séparation du parent et de son enfant, l'adolescence
- ◆ Accompagner la séparation parents/enfants

### **Objectif 9 – Consolider l'alliance éducative entre l'école, les parents et les partenaires**

- ◆ Renforcer la participation des parents et le partenariat avec l'école

### **Objectif 10 – Accompagner et prévenir les ruptures familiales**

- ◆ Accompagner l'apaisement des conflits familiaux
- ◆ Maintenir les liens parents/enfants
- ◆ Soutenir les familles monoparentales